



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Board 1027/07

12 janvier 2007
Original : anglais

F

Comité exécutif
263^e réunion
24 et 26 janvier 2007
Londres, Angleterre

Communication d'Euronext.liffe

Contexte

En novembre 2006, le Directeur exécutif a demandé à Euronext.liffe de lui faire connaître son avis sur l'application de la norme ISO 10470:2004 dans le cadre de son processus de classification du Robusta. On trouvera ci-après la réponse d'Euronext.liffe.

Mesure à prendre

Le Comité exécutif est invité à examiner ce document.

EURONEXT.LIFFE

8 janvier 2007

M. Néstor Osorio
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

Objet : Norme ISO 10470:2004

Cher Monsieur Osorio,

Je vous remercie de vos récentes lettres concernant l'approbation de la nouvelle norme ISO sur les défauts du café (ISO 10470:2004) et votre question de savoir si Euronext.liffe serait prêt à utiliser cette nouvelle norme dans le cadre de son processus de classification du Robusta, participant ainsi à l'adoption de cette méthode par l'ensemble du marché.

En premier lieu, permettez-moi de louer les efforts que déploie l'Organisation internationale du Café pour assurer une harmonisation dans ce domaine – objectif qui, j'en suis convaincu, sera approuvé par la totalité de notre industrie.

Comme vous le comprenez, le rôle essentiel d'une bourse des marchandises comme Euronext.liffe est de mettre à disposition un contrat à terme que nos clients peuvent considérer comme une référence en matière de prix, qui tienne compte d'une gestion efficace des risques de prix et qui soit un vecteur commercial attractif. Pour ce faire, nous maintenons le dialogue avec nos clients clés sur l'évolution du marché de l'effectif à long terme afin de veiller à incorporer tout changement important dans les contrats à terme.

Comme vous le savez, la méthode fondamentale que nous employons pour atteindre cet objectif passe par des groupes consultatifs sur les produits de base qui sont constitués d'individus et d'entreprises représentatifs du marché. En outre, nous sommes régulièrement en contact avec le Comité des marchés à terme de la Fédération européenne du café ainsi qu'avec d'autres utilisateurs du marché, sur une base individuelle.

Nous sommes ainsi en mesure d'assurer l'évolution du contrat tout en préservant sa pertinence pour la nature des transactions sur le marché de l'effectif à long terme. De manière significative, dans ce domaine comme dans celui des opérations d'autres produits dérivés, nous tendons à "suivre" plutôt qu'à "prendre l'initiative".

À cet égard, j'ai le regret de noter qu'à ce jour, aucun de nos clients ne nous a proposé d'incorporer des modifications liées à la norme ISO dans notre processus de classification du Robusta. Au cas où nous recevions de nombreuses demandes dans ce sens, nous étudierions certainement la question avec beaucoup d'attention. Il convient toutefois de noter que dans ce cas, de telles modifications ne pourraient être introduites que pour les mois de livraison non encore négociés au moment d'une telle introduction – en d'autres termes, avec un décalage d'environ dix-huit mois civils.

EURONEXT.LIFFE (suite)

Je note en passant que la liste des défauts applicables au contrat Euronext.liffe de votre table comparative contient quelques erreurs. Je joins, à titre d'information, notre table de comptage des défauts (extraite de nos clauses contractuelles).

Je vous prie de bien vouloir excuser le retard avec lequel nous répondons à votre question. Je regrette de ne pas être actuellement en mesure de vous aider davantage mais je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer de l'évolution de cette question.

Veillez recevoir, cher Monsieur Osorio, les assurances de ma haute considération.

(signé) Ian M Dudden
 Directeur, Produits de base

Qualités livrables

Les qualités livrables sont celles définies par les trieurs habilités par le LIFFE et sont livrables à la base ou à un escompte, comme ci-après :

- Type 1 : jusqu'à 150 défauts par 500 g à la base ;
- Type 2 : de 151 à 250 défauts par 500 g à un escompte d'US\$15 par tonne;
- Type 3: de 251 à 350 défauts par 500 g à un escompte d'US\$30 par tonne;
- Type 4: de 351 à 450 défauts par 500 g à un escompte d'US\$45 par tonne.

Défaut	Nombre de défauts
1 grain noir, cerise séchée ou cerise noire	1
2 grains semi-noirs, bruns, parches ou grosses coques	1
1 grosse pierre (1 cm de diamètre)	5
1 pierre moyenne (5 mm de diamètre environ)	2
2 petites pierres ou petits morceaux de terre	1
1 gros morceau de bois (3 cm de longueur)	5
1 morceau de bois moyen (2 cm de longueur)	2
2 petits morceaux de bois (1 cm de longueur)	1
5 grains cassés, coquilles flétries, grains verts ou immatures, grains blanchis, petits morceaux de coque	1
1 grain partiellement moisi (à savoir moins de 50% de moisissures)	½
1 grain moisi (à savoir 50% au moins de moisissures)	1
Grains infestés par les insectes :	
2 grains à moitié rongés	1
5 grains légèrement rongés	1
Matières étrangères, par élément	1 ou plus, à la discrétion du trieur

Le café contenant plus de 25% dépassant un crible 14 rond et moins de 10% dépassant un crible 12 rond sera livrable à un escompte d'US\$60 par tonne.

Qualités non livrables

Le café n'est pas livrable si :

- a) Il présente plus de 450 défauts par 500 grammes ;
- b) Il est malsain, en d'autres termes pour toute autre raison que celles déjà énumérées, selon les trieurs chargés de la classification;
- c) Il contient plus de 10% de fèves qui traversent le crible numéro 12 rond ;
- d) Il contient plus de 5 fèves totalement moisies ou 10 partiellement moisies ou toute combinaison de telle sorte que le total soit supérieur à l'équivalent de 5 fèves totalement moisies par 500 grammes.

Classification

La classification d'un lot est valable pendant 12 mois civils et la partie non encore écoulée du dernier mois. Le lot peut ensuite être classé de nouveau conformément aux clauses du contrat, mais aucune nouvelle classification ne peut être demandée tant que la classification précédente est valable, sauf disposition contraire du contrat.

Sans préjudice de la date d'expiration d'une classification, le lot concerné peut être offert à tout moment au cours de la période de 24 mois qui suit immédiatement ladite date d'expiration, sous réserve d'une demande d'escompte d'âge. L'escompte d'âge s'ajoute à l'escompte de qualité éventuellement assigné.

Escompte d'âge

Les escomptes d'âge ci-après s'appliquent aux offres de Robusta :

- a) \$18 par mois de livraison pour les mois civils 1 à 12 qui suivent l'expiration d'une classification ; et
- b) \$27 par mois de livraison pour les mois civils 13 à 24 qui suivent l'expiration d'une classification.

Reclassification anticipée

La reclassification d'un lot peut être demandée à tout moment avant l'expiration de la classification précédente ; une telle demande annule immédiatement la classification en cours de validité.